Dervaux, candidat républicain progressiste et ancien vice-président du Conseil général du Nord.

M. Pureur, maire de Condé et conseiller d'arrondissement, président, assisté de MM. Edmond Brabant, maire d'Anzin et Bocher, ancien maire de Vieux-Condé.

M. Pureur présente M. Dervaux aux délégués et leur rappelle son passé républicain.

Le programme de M. Dervaux embrasse la liberté d'association, les, sauvegardes, les droits de l'Etat, [illegible] religieuse, la liberté d'enseignement;

Protection de l'agriculture et de l'industrie [illegible] du Nord si [illegible] par les privilèges du Midi [illegible] encore par la Convention de Francfort;

Protection de l'enfant contre les attaques [illegible] et service de *deux ans*, seulement après étude et mesures préparatoires.

L'orateur, au milieu des applaudissements unanimes, a critiqué le rôle du ministère Waldeck-Millerand, en opposant l'attitude de Waldeck d'il y a 8 ans à celle du Waldeck d'aujourd'hui.

Les candidatures de M. Dervaux a été acclamée et l'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité :

« Les délégués de la 1re circonscription de Valenciennes, réunis dans la grande salle de l'Hôtel du Commerce, le 22 mars 1902, après avoir entendu M. Dervaux exposer le programme des républicains progressistes, déclarent l'approuver complètement et engagent vivement leurs amis à se joindre à eux pour combattre les partisans d'un ministère dont la politique menace de ruiner le Nord de la France. »

Gazettes du Nord

M. Pollet, notaire, conseiller d'arrondissement, maire de Nieppe, et Mme Pollet, née Savoye, viennent d'être cruellement éprouvés par la mort de leur fils Joseph, décédé dimanche à l'âge de six ans et demi.

Le service d'enterrement du jeune fils de M. Pollet, a eu lieu jeudi en l'église de Nieppe, en présence d'une assistance très nombreuse.

Nous présentons à M. et à Mme Pollet-Savoye, en cette pénible circonstance, nos sincères sentiments de condoléances.

— Les obsèques de M. Broy, élève à l'école du commissariat de la marine de Brest, ont eu lieu jeudi en l'église Saint-Pierre, à Douai, en présence d'une assistance très nombreuse.

Le collège Saint-Jean, où le défunt fait ses études et les Frères où il fut élève, étaient représentés par des délégations [illegible] tous le conduite de professeurs.

Sur la tombe, cet ancien camarade, M. Charles Le Lièpvre, a prononcé le discours suivant :

Mesdames,

Messieurs,

Les nombreux amis que possédait Albert Broy qui était [illegible] tenaient à rendre leur dernier hommage à leur ami, à exprimer leur douleur et rappeler la vie si pleine d'exemples de celui que nous pleurons.

Il fut avant abondamment [illegible] les dons de l'esprit : doué d'une intelligence peu commune qui révélait dès le jeune âge un [illegible] tout, il marcha [illegible] à l'école chez les Frères de la Doctrine Chrétienne, puis au Collège Saint-Jean, où il gardera précieusement le souvenir de ses [illegible].

Bachelier ès-lettres et ès-sciences, licencié en droit, aucun domaine de la pensée ne lui était resté étranger; il était aussi [illegible] d'apprendre et de communiquer ses savoir à ceux qui l'approchaient, et en besoin d'expansion intellectuelle était l'un des charmes particuliers de son [illegible].

A 4 [illegible] [illegible], il entrait dans les premiers rangs de l'Ecole du Commissariat de la marine. Un brillant avenir s'ouvrait pour lui [illegible]. Mais [illegible] vertueux, sa pure récompense.

Affectueux, de cœur, il ne valait pas seulement par l'intelligence, mais aussi par le cœur. C'était une âme profondément [illegible]. Membre de la Congrégation, il, collège Saint-Jean, [illegible] comme à Paris, à Lille et à Douai, à toutes les œuvres de charité. Il s'assura [illegible] à toute [illegible], l'appui des grâces divines et supporta courageusement les épreuves [illegible] à toute existence, ici-bas.

Il restera un modèle pour tous ceux qui l'ont connu, surtout aux derniers moments, il donna l'exemple des sentiments chrétiens qui nous [illegible] aujourd'hui sa gloire et notre consolation.

Puisse, en [illegible] de l'amitié en deuil adoucir la profonde douleur de ses parents et de tous ceux qui l'ont [illegible].

LILLE

Nécrologie. — Nous apprenons avec [illegible] la mort de Mme Aug. Deschamps, née Aline Horrie, décédée hier à l'âge de 70 ans, mère de M. Pierre Deschamps, propriétaire du [illegible] Saint-François de Salles, à la Madeleine, et de M. René Deschamps, professeur à l'institution de Marquette-lez-Lille.

Nous recommandons [illegible] aux prières de nos lecteurs l'âme de la défunte et nous prions sa [illegible] famille d'agréer nos chrétiennes condoléances.

Les funérailles auront lieu mardi à 11 h., en l'église Saint-Michel.

Pour le repos de l'âme de M. Loyer. — Le Groupe Moulinois qui a fait célébrer une messe, dimanche à midi à Saint-Vincent-de-Paul en reconnaissance des services rendus par M. Ernest Loyer, s'était assuré le concours des amateurs de l'orphéon Saint-Hubert, qui chantèrent pendant la cérémonie :

Kyrie (L. Niedermeyer); Requiem (Pilet); Sanctus (Th. Dubois); Pie Jesu (Dupont); Agnus (Gounod).

Maison des Ouvrières, parvis St-Maurice, 14. — Dimanche 6 avril, à 7 h. du soir, grand concert de bienfaisance organisé par la chorale l'Union ouvrière, au bénéfice de la veuve et des enfants de M. Louis Lethuy, ouvrier papetier chez M. Lefebvre-Ducroq, avec le bienveillant concours de l'Harmonie d'amateurs, directeur, M. Cambonnet, et de MM. Dubois, ténor de l'Emulation choral; Laurent, baryton de la chorale l'Union ouvrière; Bouche, basse; Vantroghem, hautbiste; Mullez, comique de genre; les inimitables frères Albertos, duettistes, et de la section lyrique.

Prix d'entrée, 25 cent. à l'avance, 30 cent. au contrôle. L'on peut faire remettre ses places les dimanches de 11 h. du matin, à 1 heure, moyennant un supplément de 10 centimes.

Salle de la Société Industrielle. — Hier, à quatre heures, a été donnée, en la salle de la Société Industrielle, sous le patronage de Mme Paul Deschanel, présidente d'honneur, et sous les auspices de l'Union régionale des sociétés de secours mutuels du Nord, une matinée au profit de l'Œuvre de la Mutualité maternelle.

Avant le concert, M. Feubert, président de la Mutualité, a donné lecture de lettres d'excuses de différents personnages et d'un long rapport sur le but et le fonctionnement de la société qu'il dirige.

Plusieurs artistes de Paris et de Lille et l'harmonie les *Enfants de Gutenberg*, de l'imprimerie Lefebvre-Ducroq, se sont fait entendre et applaudir.

Citons M. de Cisteres, ténor, et Mlle Pitchenin, chanteuse du Théâtre impérial de Saint-Pétersbourg; mais mentionnons d'une façon particulière Mlle M. Hordot, harpiste de talent; Mlle Moreno, de la Comédie française, qui a parfaitement dit ses monologues; Mlle Delrue, qui a exécuté avec une très grande habileté la 12e rapsodie pour piano, de Liszt, et une fantaisie pour violon de Bériot.

M. Mousseron, le poète mineur bien connu a récité quatre de ses charmantes productions : *L'Vieux mineur*, *Moments de bonheur*, *Grand'mère Lalie* et *La Payelle*.

Pour terminer l'intéressant concert, M. Rousseau, qu'on avait entendu avec grand plaisir dans ces charmantes de la première partie, et Mlle Delarmoy ont donné une conversation alsacienne en un acte, *Lischen et Fritzchen*, de Paul Spielbiol, musique d'Offenbach.

N'oublions pas d'adresser nos félicitations aux musiciens et aux solistes des *Enfants de Gutenberg*, à M. Duquesne, pianiste accompagnateur, et aussi à M. Georges Lefebvre-Ducroq, pour le bon goût avec lequel il a décoré le programme.

Union amicale des voyageurs et employés. — L'Union amicale des voyageurs, employés et comptables a tenu, samedi, sa première réunion en son local du *Nouveau Lille*, 27b, rue Léon-Gambetta. Le secrétaire de l'Union y a exposé, dans un intéressant entretien, le but du syndicat et les avantages qu'il procure à ses adhérents. Il a donné ensuite connaissance des lettres envoyées par le Bureau de l'Union à tous les députés de l'arrondissement de Lille et il a communiqué les réponses faites par MM. Hallopeau, Dansette et par M. Georges Berry, rapporteur de la commission parlementaire, réponses qui font bien augurer du succès.

Une seconde conférence aura lieu lundi 31 mars, à neuf heures du soir, salle du *Comte de Lille*, à la Madeleine.

Cheval emballé. — Un cheval attelé à un tilbury, appartenant à M. Vertey, rue Royale, et conduit par M. Jean Leroy, s'est emballé près de la porte de Béthune. Le conducteur fut projeté à terre mais sans se faire de mal. Le cheval n'a été arrêté que près de la rue de Turenne par M. Théophile Berique, 17 ans, cité Vanthoureut.

Accident. — Un homme de peine, Paul Blondeau, 38 ans, rue Baudin, 81, en travaillant à la façade d'un magasin de la rue Nationale est tombé d'une hauteur de cinq mètres.

Après avoir reçu les soins empressés de M. le docteur Deffuz, qui a constaté que Blondeau avait une côte fracturée et de graves contusions à la cuisse gauche, le blessé a été transporté en voiture d'ambulance à l'hôpital Sainte-Eugénie.

Un commencement d'incendie s'est déclaré dimanche soir chez Mme Vve Vanderlinden, 19, rue Fénelon. Le feu qui s'était communiqué, par suite d'une fêlure de cheminée, à trois marches d'escalier, a été rapidement éteint par les pompiers de la rue Fontenoy. Les dégâts sont peu importants.

Désertion. — Dimanche soir s'est présenté devant le commissaire de permanence, un soldat du 8e colonial, en garnison à Toulon, qui avait quitté son corps, il y a un mois.

Le soldat a été remis par la police, à l'autorité militaire.

Collision. — Dimanche matin, vers 10 h., un tramway B a tamponné une voiture de laitier stationnant en face du n° 104 de la rue Notre-Dame. Par suite du choc les brancards de la voiture ont été brisés et un bidon de lait s'est renversé, et son contenu s'est répandu sur le sol.

Etat-civil de Lille

Dragées et Bottes pour **BAPTÊMES**

THOMAS FILS, 3, r. du Priez, pr la Gare, LILLE

Naissances du 23 mars. — Marcel Lason, rue Ste-Anne, 6. — Christiane Grandel, rue de Roubaix, 45. — Maurice Schumandt, rue Malebarbes, 58. — Marcelle Duhoit, impasse Mirabeau, 5. — Blanche Dennel, rue Ariane, 37. — Dès [illegible]. — Maurice Rottry, rue de l'Espérance, 3. — Henri Plumeney, rue d'Au-lerlitz, 100. — Emile Gobert, rue Ratinbonne, 64. — Germaine Bonhomme, rue Malakoff, 17. — Jeanne Dereuquesnoit, place Guy-de-Dampierre, 2. — Yvonne Burlet, coin des Etiles, 1 bis. — Irma Lanlem, rue de Madagascar, 18. — Auguste Bonne, cour Decourtral. — Desiré Dolgneaux, rue de Poids, 4. — Marie Delattoart, rue Masset, 1. — Marie-Louise Hackenys, rue Léon-Gambetta, 278. — Paul Lagache, 7, rue du Prieuré.

Décès du 22. — Marie Botte, 2 ans, rue de Madagascar, 5. — Emile Kolner, 51 ans, époux de Marie Cambrey, rue de Béthune, 72. — Palmyre Lenave, 7 mois 1/2, cour Saint-Roch, 63. — Germaine Prering, 8 jours, rue de Wazemmes, 182. — Louis Chéquière, 68 ans, veuf de Pélagie Duquesnoy, rue de Madagascar, 15. — Albert Potier, 1 an, cour Julien, 6. — Marcelle Derenla, 73 ans, veuve de Adolphe Lespagnol, rue de la Vignette, 37.

Du 23. — André Martinion, 3 mois 1/2, rue Desprez-Rochereau, 23. — Georges Sergent, 32 ans, époux de Angèle Lelée, boulevard Papin, 3. — Suzanne Boniface, 2 ans, rue Wicar, 18. — Yvonne Vervinck, 21 jours, cour Delemer, 6. — Aline Horrie, 71 ans, épouse de Auguste Deschamps, rue de Flesrie, 18. — Stéphanie Vorron, 68 ans, épouse de Arthur Meyot, cité Ste-Marie, 29. — Désiré Ventemmel, 67 ans, célibataire, rue Léon-Gambetta, 197. — Clarisse Wales, 70 ans, veuve de Pierre Dufour, cité Lefebvre, 10. — Samuel Vanterschelvert 4 mois, cour François, 2.

Voir en 4e page le tableau des mariages du premier ordre.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues au BUREAU-Nord

Union commerciale de Roubaix

Assemblée générale des adhérents

L'Union commerciale de Roubaix et des cantons a tenu, dimanche après-midi, au *Café Pandore*, rue Pauvrée, une assemblée générale de ses adhérents.

C'est M. Wicart qui préside, assisté de MM. Blauwart, conseiller municipal, et Florin Clément.

La réunion est ouverte à 5 heures par M. Wicart, qui prononce l'allocution suivante :

Allocution de M. Wicart, président

M. Wicart remercie les membres présents de leur empressement à assister à cette réunion générale. Il ne suffit pas, dit-il, d'être partisans des Unions commerciales et de payer ses cotisations, il faut encore, si on veut qu'elles fassent œuvre utile, assister aux réunions pour échanger ses idées et produire des résultats. Car, comment veut-on que le comité puisse entreprendre quelque chose de sérieux et de longue haleine s'il ne le sait appuyé par l'ensemble des membres.

Jusqu'ici nous avons été en parfaite communion d'idées et j'espère que nous continuerons à l'être. De notre côté la chose nous paraît d'autant plus aisée qu'aucune puérile préoccupation personnelle ni satisfaction d'amour-propre ne sauraient nous toucher; la pensée dominante du Comité, libre dans ses allures, est la défense généreuse des intérêts qui lui sont confiés. Et il ne manquera pas à sa mission.

Depuis la réunion générale du 14 novembre, l'U. C. a poursuivi sans interruption son œuvre libérale.

Faire ses achats à Roubaix

1° A l'approche des fêtes d'hiver, elle a, par de grandes affiches murales, fait appel à la population roubaisienne en faveur du commerce local. Cet appel commence à recevoir un accueil bienveillant dans notre cité, et beaucoup de familles importantes sont tout disposées à faire exclusivement leurs achats à Roubaix, à condition toutefois que les prix soient marqués et les factures réglées tous les six mois. A cette occasion, nous avons signalé l'absurdité pour les commerçants et consommateurs de faire intervenir entre eux des finances belges et allemandes pour régler l'escompte et en subsoroer la plus large part dans des combinaisons financières.

Les fonctionnaires-commerçants

2° Elle a protesté contre la conduite de certains fonctionnaires qui sont payés avec l'argent des contribuables et qui abusent de leurs fonctions pour faire concurrence et concurrencer par là ceux qui les paient.

Les 12 jours de la 28e décoration

3° Elle a présenté une requête demandant que dans l'intérêt des affaires, les jours fériés appartenant au commerce, puissent [illegible] les plus proches.

Les effets de commerce

4° Elle a présenté également une requête demandant que la Banque de France retienne jusqu'au lendemain de l'échéance 11 h., les effets en souffrance qui lui sont remis par les banques étrangères, de façon que les intéressés puissent les retirer comme la chose se pratique dans les banques locales.

La question des patrons

A Une circulaire *A qui servons-nous* [illegible] *Unions Commerciales* relatant les phases diverses de la question de l'octroi, a été envoyée à toutes les U. C.

Elle a reçu le meilleur accueil et a produit partout un excellent effet.

Des félicitations nous en arrivent de toutes parts. C'est une réponse indirecte et générale à ceux qui nous disaient : « A quoi vous servira cette pétition ? » Cette pétition, Messieurs, a servi et se sert de nos espérances. L'U. C. n'a pas perdu son temps et elle a gagné l'estime de ses concitoyens.

Le projet de loi sur les patentes

6. La voie sénatorial de la révision de la loi des patentes imposant les coopératives de consommation et surtout frappant les grands magasins accapareurs en répartissant d'une façon plus équitable les charges budgétaires des contribuables, est une autre réponse et bien autrement expressive encore à la question : « A qui servent les Unions Commerciales ? »

C'est par l'action de tous les groupes commerciaux, actifs, conscients, [illegible] et universelle que le Sénat a enfin voté cette loi attendue depuis si longtemps. Qu'honneur et reconnaissance en soient rendus à tous ceux qui y ont contribué et principalement à M. Christophe, le vaillant président de la Ligue, qui a passé sa vie entière à unir les groupes commerciaux après avoir provoqué leur éclosion.

La mort de M. Achille Catteau

7° Le Comité a fait une perte considérable dans la personne de M. Achille Catteau, son regretté secrétaire général. Vous avez tous assisté à ses obsèques et déploré sa disparition si soudaine.

Les nouveaux membres du Comité

Cette perte et la retraite de MM. Castelain et Vancraynesto ayant réduit le contingent du Comité, nous proposons à vos suffrages, pour les remplacer jusqu'au prochain, membres du Comité : MM. Constant Daty, peintre; Houzé-Chiqu, marchand de linge; Delaplace, horloger-bijoutier.

Ces propositions sont ratifiées par l'assemblée qui applaudit l'allocution de M. le Président.

La situation financière

En l'absence du trésorier, M. Wicart donne connaissance de la situation financière de l'U. C.

Il en résulte qu'elle a une balance de 456 fr. [illegible]. Deux contrôleurs : MM. Fourmez et Désiré Cuvelier sont nommés pour vérifier les écritures.

Puis **M. Clément Florin** montre quelle a été l'œuvre accomplie par l'U. C. dans le passé, en faveur des petits commerçants.

Ses paroles sont très applaudies.

M. Eugène Blauwart, conseiller municipal, a ensuite la parole. Il est heureux, dit-il, de se trouver dans cette réunion. Il paie du vœu émis par l'U. C. en faveur des commerçants qu'on envoie faire leurs trente jours et leurs vingt-huit jours dans l'Est, tandis que les Lillois, les Dunkerquois et les Tourquennois les font à Lille et au grand détriment de leurs affaires.

M. Blauwart aborde ensuite la question des [illegible], des coupons-primes, etc., sur lesquels il donne des détails intéressants, et sur lesquels nous reviendrons.

Plusieurs membres échangent leurs idées sur cette question. La réunion prend fin ensuite.

Œuvre de la « Bouchée de Pain et du Crêt du Couchage » — Dans ces [illegible] : Mlle Menille, 4 k. 500 [illegible] sèches; M. Coulouf, vieux vêtements et vieilles chaussures; M. Chemineau, 4 coiffes [illegible] et 1 boîte couture; Anonymes, pain blanc, 7 k., et 48 k. 500 vieux vêtements et chaussures.

Une attitude [illegible]. — Dimanche matin, portant l'épouse des [illegible], une fillette de 2 ans, Germaine Cailleuw, demeurant rue d'Arcole, cour Saint-Jean, 33, jouait avec d'autres [illegible] dans la maison paternelle. Quelqu'un, par mégarde, fit tomber une marmite d'eau bouillante sur le pauvre petit bébé qui a été grièvement brûlé.

M. le docteur Lalibe lui a donné les premiers soins et l'a fait amener à l'Hôtel-Dieu d'urgence.

Accidents [illegible]. — Samedi soir, vers 11 h. 1/2, à l'angle des rues des Arts et d'Inkermann, un garçon brasseur, Désiré Houplin, 45 ans, demeurant rue de Lille, avait voiture Mode-Dégand, 5, a été atteint par deux inconnus qui en voulaient à son portemonnaie. Houplin a été terrassé et assez grièvement blessé à la tête.

Abonnement municipal. — Chef considérable. — Toutes les nouveautés chez **Marcelli, 2, rue des Halles.**

Accusation pour vol. — Dans la soirée de samedi, vers 9 h., un maçon, Eugène Malfait, 42 ans, demeurant rue des Palmiers, 1, passait boulevard de Strasbourg, quand à l'angle de la rue d'Accaulx il fut accosté par une prostituée, Angèle Vanmeenie, 21 ans, demeurant rue Colvial, 37, qui insista auprès de lui pour qu'il lui offrît un verre. Le maçon s'entoura du premier [illegible] venu.

Mais Angèle Vanmeenie avait remarqué que Malfait avait un petit sac contenant de l'argent, qu'il avait placé dans une poche de ses pantalons.

Au sortant de l'estaminet, elle plongea brusquement la main dans cette poche et, avec une dextérité remarquable, en retira le sac, contenant 38 fr. soit-on, que d'un geste elle lança à un individu qui suivait à quelques pas.

Ma fait ne perdit pas la trace de la voleuse pendant que la voleur filait à toutes jambes, et il put la rejoindre dans une cour de la rue Lacroix où elle était enfermée dans un cabinet. Puis il la conduisit lui-même au poste de police où elle a été maintenue en état d'arrestation. Quant à l'individu parti avec le sac, il est recherché par la police.

Les vols sur les [illegible]. — Une *arrestation*. — Samedi soir, vers 7 h. 1/2, deux domestiques, Désiré Leclercq, 43 ans, et Isidore Dubry, 20 ans, dérobaient à l'usine de leurs patrons, MM. Denis et Benoist, rue Cornedile, avec une voiture chargée de pièces de tissus destinées à être apprêtées. Tout à coup ils remarquèrent que la porte de derrière de leur véhicule était ouverte et qu'un individu monté à l'intérieur s'emparait d'une pièce de drap de valeur de 60 fr. qu'il se disposait à passer à un complice resté sur la chaussée.

Se voyant découvert, les deux individus prirent la fuite poursuivis par les domestiques. Celui qui était monté dans la voiture fut arrêté. C'est un fraudeur Julien Kouchout, 19 ans, demeurant boulevard d'Hellemmes. Conduit au commissariat de police du 1er arrondissement, Kouchout a refusé de faire connaître son complice qui est resté inconnu.

Etat-civil de Roubaix

du 24 au 25 mars

Naissances. — Germaine Salosse, rue de la Perche, 70. — Henri et Gaston Kuyle, rue Watt, cour Tiberghien, 16. — Marcel Jouniaux, rue [illegible]. — Marcel Verleyde, rue d'Alger, 1. — Raymond Vergnies, rue Blanchemaille. — Simonne [illegible], rue Duflot, 47. — Marcelle Davrain, rue de Mouvaux, cour Frère, 23. — Georges Mera, rue Fourcroy, 47.

Eugène Demoor, rue de la Balance, 88. — Jeanne Bauduin, rue Blanchemaille, 188. — Julienne Biels, rue de Condé, cour Vroman, 16. — Marie Flabaut, rue des Fleurs, cour Desrumeaux, 15. — Hélène Vanhée, rue Pierre-Legrand, 15. — Charles Douchez, rue du Congo, 3.

Décès. — Gustave Muller, 48 ans, rue Daubenton, 72. — Gustave Dehaudt, 19 ans, rue St-Jean.

WASQUEHAL

UNE RÉUNION

Hier a eu lieu à Wasquehal, une importante réunion sous les auspices de l'Union Sociale et Patriotique. Environ 300 électeurs étaient présents à l'ouverture à 8 h. 1/2.

M. Edouard Delesalle

conseiller général, prend la parole le premier. Il fait connaître le rôle qu'a joué à Roubaix l'administration collectiviste pour arriver finalement au déficit. Puis il invite tous les électeurs à l'union. Il faut éviter les divisions et les haines personnelles. Le terrain est assez large pour que tous les hommes de bonne volonté se groupent afin de contribuer les sectaires et assurer à tous la liberté. Le dernier [illegible] obtenu à Roubaix est une preuve qu'avec une bonne organisation Wasquehal arrivera à se débarrasser des incapables qui les gouvernent.

M. Dutheil, conseiller d'arrondissement, dans un [illegible] discours, fait connaître le but de l'Union Sociale et Patriotique. Il s'agit de grouper dans la commune de Wasquehal, tous les hommes résolus, tous les patriotes qui veulent arriver à une victoire certaine.

En politique, dit-il, ce ne sont pas toujours les défenseurs du droit qui triomphent, mais quelquefois leurs adversaires. Il faut donc préparer le terrain. C'est pour arriver à cette organisation que le Comité de Wasquehal a cru bon de fonder cette Union Sociale et Patriotique comme à Roubaix et à Croix.

L'Union Sociale et Patriotique est une ligue de droit commun, une ligue ouverte à tous.

Un moyen d'arriver à la victoire, c'est de respecter la liberté de tous.

Puis il invite les électeurs de Wasquehal à s'unir dans ce nouveau groupement qu'ils vont fonder. Que cette union soit un gage de solidarité.

Et si Wasquehal adopte ce groupement, les huit vaillants [illegible] qui forment la minorité du conseil, deviendront bientôt majorité par l'élection de collègues qui leur [illegible].

Ce magnifique discours est fréquemment interrompu par des salves d'applaudissements.

Enfin, M. Damez, conseiller municipal, donne lecture des statuts de l'U. S. et P. qui sont adoptés à l'unanimité. Puis l'on chante un vivat aux vaillants orateurs, et l'on se quitte au chant de la *Marseillaise*.

Conseil. — Le conseil municipal était convoqué en séance extraordinaire, hier à 11 h. 1/2 du matin.

[illegible] les conseillers de la minorité sont présents; mais la majorité collectiviste, on ne sait pour quel motif, n'arrive pas. Après une demi heure d'attente vaine, la minorité quitte la salle des séances.

Enfin, à midi 10, la majorité arrive et la séance est ouverte sous la présidence du maire. A l'appel nominal, les libéraux sont absents, mais ils ne tardent pas à revenir.

Le citoyen Delecourt est nommé secrétaire. Après lecture du procès verbal, M. Dutilleul demande au maire s'il a cru nécessaire de ne pas faire citer, au procès-verbal, les vœux qu'il a émis lors de la dernière réunion. Le maire lui répond qu'il n'a pas la parole et passe à l'ordre du jour.

1. Compte de la cotisse populaire. — La dépense générale s'élève pour cet hiver à 1,039.85. M. Damez demande sur quel crédit la majorité a pris cette somme. Le maire dit qu'elle vient d'une somme de 1,400 francs votée par le bureau de bienfaisance. M. Damez demande la lecture de la délibération ayant trait au vote de cette somme.

Le secrétaire ne sait pas la trouver. M. Lepetz déclare que c'est une question qui regarde le bureau de bienfaisance, lui seul le voit pas pourquoi l'on met cette question à l'ordre du jour. Sans tenir compte de ces observations, M. Lefeuve met la question aux voix, qui est adoptée par 12 voix contre 9 la minorité déclare s'abstenir, parce que les commissions compétentes n'ont pas été consultées.

2. Question de la Maison des Pauvres. — Renvoyée au bureau de bienfaisance pour renseignements complémentaires.

3. Compte de gestion de M. Lhube, receveur municipal. Il est approuvé par 14 voix [illegible]. La minorité s'abstient. Elle conteste les comptes de M. Lhube; elle constate qu'ils n'ont pas été vérifiés par les Commissions financières compétentes.

4. Mariage à [illegible] d'un vieillard indigent. — La population de Wasquehal a eu une appréhension du dernier [illegible] la minorité avait demandé de porter de 30 à 15 le nombre des pauvres, la majorité administration [illegible].

La préfecture a invité le Conseil à [illegible] des pauvres, [illegible] la minorité [illegible] vote son vote. Adopté.

5. Assistance médicale gratuite. Crédit [illegible] à [illegible] par [illegible]. M. Un membre de la minorité constate que M. Lefebvre ne réunit pas en temps opportun le bureau d'assistance. M. Damez demande si c'est [illegible] pour les Français que ce service est établi. Sur une réponse affirmative du maire, il insiste un [illegible] qui a été délivré pour un étranger. M. Liberaal demande à M. Carlier, secrétaire, s'il a fait le bon de son propre chef. Le crédit supplémentaire s'impose, le Conseil vote la somme de 276 fr. 70.

6. Dépenses imprévues. Approbation du Conseil. — La somme de 645 fr. 20 est votée.

7. Réclamation des pompiers de Tourcoing pour l'incendie de chez Daniel Lavergne. — Les pompiers de Tourcoing réclament la somme de 50 francs, pour dégradation de matériel d'incendie. Le conseil décide de leur allouer une somme de 25 francs, pour leur calme de secours, les frais pour le matériel détérioré ne lui incombant pas.

8. Élargissement du pont Levis du canal. — La dépense totale s'élève à 6.000 francs, sur cette somme il y a 3.500 francs pour l'administration des Ponts et Chaussées, il reste 2.500 pour la commune M. Lepers dit qu'à Croix la ville n'a rien payé pour un travail de ce genre. M. le Maire propose de réduire les 2.500 francs à l'Etat, et c'est aussi l'avis du Conseil.

Réclamation de l'emprunt pour l'achèvement de l'église. — M. Damez rappelle qu'un crédit de 11.000 francs a été voté en novembre 1899 par additions de 2 ce 55 pendant quinze ans.

Par Décret ministériel de 1 décembre [illegible] l'emprunt fut autorisé, mais à partir de cette époque l'imposition d'office.

La date de réception définitive étant arrivée, M. Lejeune [illegible] à accepter l'emprunt de la [illegible]. Cette proposition est votée à l'unanimité.

Contrôle des portes et fenêtres. — A la dernière réunion, la minorité avait demandé [illegible] pour renseignements complémentaires, et étudier le projet. Mais l'administration n'a rien fait et les commissions [illegible] n'ont pas été consultées. [illegible] Mais la majorité passe outre. Les quartiers retirés comme le Triez, le Capreau, etc., paieront [illegible] cotisations que l'agglomération.

Construction du Groupe Scolaire du Capreau. — M. [illegible] que l'administration a eu tort de proposer cet emprunt sitôt. La minorité s'abstiendra; la commission n'a pas été convoquée.

Agrandissement du cimetière, demande de crédit. — [illegible] au cimetière devant y être annexé, le conseil vote un crédit de 1.126 fr. pour construire un mur de [illegible].

Arrêté de police municipale. Approbation. — [illegible] M. Libbrecht dit que l'on aurait dû le distribuer aux conseillers quelques jours d'avance. Car il est impossible de se prononcer après une simple lecture. M. le Maire répond que cet arrêté restera à la mairie à la disposition des intéressés pendant quelques jours et qu'il sera ensuite affiché sur les édifices communaux. M. Lepers demande qu'il y en ait un sur la lanterne populaire. M. le maire dit que cette lanterne étant un bâtiment communal, la chose sera faite; puis la séance est levée, il est 1 h. 1/2.

TOURCOING

Les articles signés sont rédigés par leurs auteurs respectifs.

Pages d'Histoire locale

27 Prairial an 11 (16 Juin 1803). — La municipalité répond aux administrateurs du département du Nord à propos du sujet de la correspondance de l'instituteur [illegible] qu'il a été nommé dans le temps deux instituteurs et deux institutrices mais que depuis ils n'ont pas exercé leurs fonctions [illegible] et ne peuvent vivre de ce qu'on leur paye. Néanmoins il serait nécessaire pour la grande population de la commune (10 à 11.000 âmes) d'avoir deux instituteurs et deux institutrices. Comme emplacement et habitations à fournir il se trouve que le dortoir couvent des Ursulines fort délabré mais fort dévasté. Quant à l'indigence des élèves, les 2/3 sont incapables de payer leur instruction. »

Nécrologie. — Les œuvres et les pauvres de la ville de Tourcoing, et particulièrement celles de la paroisse [illegible] viennent de perdre l'une de leurs bienfaitrices les plus zélées, Madame Charles Tiberghien-Lepoutre s'est éteinte doucement vendredi matin, dans sa 70e année après de longs mois de maladie [illegible] supportée. Tous ceux qui l'ont connue lui conserveront un souvenir ému et reconnaissant.

Depuis plus de 40 ans, Madame Charles Tiberghien-Lepoutre perpétuait à Tourcoing les traditions de foi, de bienfaisance et de piété d'une famille qui, avant elle, avait été d'un puissant secours à toutes les œuvres de la paroisse.

Après avoir donné à Lomme, la paroisse natale, et à Hautmontdriu, où elle habita plusieurs années, de bien beaux exemples de vie chrétienne, la regrettée défunte, en s'unissant à la famille Tiberghien, y trouve les mêmes habitudes de foi qui avaient marqué sa jeunesse.

Pendant plus de 40 ans, elle prête généreusement son concours à toutes les entreprises de zèle.

Pas une œuvre à laquelle elle n'ait pompé ou de son temps, ou de ses ressources. Les écoles libres à tous les degrés, la bonne presse des l'apparition du journal *La Croix*; les conférences de Saint-Vincent de Paul; l'Association des Mères chrétiennes; le Vestiaire des Ecoles; les Œuvres d'hospitalisation dirigées par les Sœurs de Charité; les Dames visitatrices du Purgatoire; les Petites-Sœurs des Pauvres, ont trouvé en Mme Tiberghien un infatigable soutien.

Se faisant participante à toutes les Associations et Conférences de la paroisse, elle fut un exemple des plus édifiants. Mais l'œuvre principale de sa vie fut celle de ses usines. Mme Charles Tiberghien s'occupait très activement du bien être religieux, moral et économique de ses ouvrières, qui perdent en elle plutôt une véritable mère qu'une dame patronne.

Tous s'accordent à bénir sa mémoire, à louer son travail toujours sympathique; la simplicité toute fraîche, toute chrétienne de sa vie qui fut d'un bout à l'autre uniforme et égale à elle-même; son esprit juste et de conciliation qui, se rechercha en tout que le plus grand bien.

Pour combler de cours affligés la parente de cette excellente chrétienne a eu un conseil prudent et éclairé, un appui dans la souffrance et les difficultés, Dieu le sait et ceux qui les ont reçus s'en souviennent.

Une belle vie devait avoir son beau chant, une mort douce et paisible. Mme Charles Tiberghien rendit sa belle âme à Dieu après l'avoir reçu dans une suprême bénédiction quelques heures auparavant.

Nous la recommandons aux prières des lecteurs et pour prions M. Charles Tiberghien, plus douloureusement éprouvé, Mgr Jules Tiberghien, Mme Hot [illegible] les familles [illegible] Lepoutre, Lefebvre, Leturcq, Lefebvre, Lepoutre, Lepoutre, Lepout